

1/ Délibération 1 – Répartition du produit des amendes de police 2018. Demande de subventions pour l'aménagement et la mise en sécurité de l'entrée nord-ouest du Pouliguen.

Vote Favorable.

Intervention LPA :

Si nous voterons favorablement cette délibération, comme vous présentez le projet d'aménagement du boulevard de La libération, nous en profitons pour faire un constat et émettre un regret.

Le constat est qu'une fois de plus ce que nous avons voté en décembre 2013 pour vendre les parcelles à West Hôtel n'est pas respecté.

Lecture délibération votée en 2013 :

Dans cette perspective, il a été demandé aux cabinets AUP - ARTELIA – Y. BUREAU d'intégrer ce projet dans l'étude d'aménagement du secteur Bôles de Goustan, afin de mettre en cohérence les aménagements projetés sur l'ensemble du secteur et les contraintes liées notamment aux dispositions de précaution prises à la suite de l'évènement climatique Xynthia (zones inondables) : le réaménagement du boulevard de la Libération, la restructuration du quai, la création d'un parc paysager, l'établissement d'un parc de stationnement à usage du public et enfin l'implantation d'un équipement hôtelier.

Le projet de cet hôtel obéit donc aux orientations de l'étude précitée.

Votre projet d'aménagement n'a plus rien à voir avec l'étude AUP qui était nettement plus qualitative. Le réaménagement du boulevard de la Libération bénéficiait quasiment de deux rangées d'arbres de chaque côté du trottoir. Aujourd'hui, il n'y a plus rien un arbre mais un enrobé noir. Il n'y a plus la création d'un parc paysager mais un gazon. Cette étude est devenue obsolète – elle a coûté 30K€ TTC. Ce projet d'aménagement aurait très nettement diminué cette impression d'entrée de ville massive et très bétonnée. Elle aurait permis de diminuer la forte impression d'une forte densification.

Le regret est que l'implantation actuelle des bâtiments n'est pas celle prévue à l'étude d'aménagement, par exemple, le bâti de l'hôtel est trop près de la voirie. Cela compromet la possibilité pour la commune de réaménager cet espace de manière plus ambitieuse comme le proposait l'étude d'AUP.

Maintenant, vous êtes revenue à un projet très minimaliste pour des raisons financières mais dans la mesure du possible, nous vous demandons de revoir ce projet pour essayer d'arborer plus, de végétaliser beaucoup plus pour atténuer cette impression de densification.

2/ Délibération 2 – Convention entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement et la Ville du Pouliguen portant sur l'accompagnement dans la sélection des candidats au projet d'urbanisation du site de CORNIN.

Vote favorable.

Intervention LPA :

Pouvez-vous nous indiquer très clairement si nous sommes dans un projet d'urbanisation d'éco-quartier ou un projet d'urbanisation à dimensions environnementales ?

[PD : C'est un projet à dimensions environnementales.

LPA : Ce n'est pas ce qui est écrit dans le journal municipal.

YL : C'est écrit de type éco-quartier pour que les gens comprennent mais c'est un projet à dimensions environnementales.]

Extrait du journal municipal :

- Lancement d'un éco-quartier dans la zone Nord de Cornin (voir p.9).

3/ Délibération 3 – Activité de location de 70 cabines, 50 tentes et 70 transats (maximum) – Plage du Nau – Ville de Le Pouliguen. Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public communal.

Vote contre.

Intervention LPA :

Une explication de vote : notre désaccord sur la domanialité de la plage du NAU nous fait voter contre.

4/ Délibération 4 – Création d’emplois non permanents pour l’accroissement saisonnier d’activité.

Vote favorable.

Etude présentée en 2013 pour le vote de la délibération relative à la vente du foncier communal au groupe West Hôtel / Extrait Etude d’aménagement du secteur Bôles de Goustan des cabinets AUP-ARTELIA-Y.BUREAU financée par la commune



Aménagement présentée en 2019 pour le vote de la délibération relative à la répartition du produit des amendes de police 2018. Demande de subventions pour l’aménagement et la mise en sécurité de l’entrée nord-ouest du Pouliguen :

